

# **Rapport de la Commission des Finances au Conseil Communal relatif au budget 2024 Préavis municipal no 04/2023**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

s'est rencontrée le 20 novembre afin de préparer la séance avec la Municipalité qui avait lieu le soir même. Elle s'est ensuite réunie à 2 reprises afin de vous établir le présent rapport.

Ce budget présente une perte de CHF 269'440.80. Nous réitérons, à nouveau, à la Municipalité de diminuer drastiquement les coûts fixes même si cela n'est pas l'essentiel du problème.

En effet, par l'analyse de ce budget, nous constatons que les associations intercommunales et autres ont augmenté de 17% par rapport aux comptes 2022 alors que nos revenus se sont améliorés seulement de 2%.

Nous avons donc procédé à une analyse plus détaillée de la plus grande augmentation soit l'EFAJE. Nous avons appris qu'en 2022, 49 enfants de St-Barthélemy fréquentent leurs structures. Le montant budgétisé en 2024 avoisine CHF 335'000.-- ce qui représente une charge communale par enfant placé d'environ CHF 6'800.— . On tient également à préciser que les parents participent en moyenne à 48% des frais. On constate également que la participation communale en 2024 augmentera contrairement à celle des parents.

Les différentes taxes communales (épuration et eau) ont été réévaluées comme demandé lors de notre dernier rapport et nous remercions la Municipalité. Cependant, les montants budgétés nous semblent légers et ne tiennent pas compte de l'entretien et des imprévus qui pourraient survenir. Nos réserves dans ces dicastères ont fortement diminué ces dernières années et il nous paraît judicieux de les réapprovisionner. Nous recommandons à la Municipalité une nouvelle réévaluation des taxes pour le budget 2025.

Nous nous inquiétons également sur nos liquidités. Celles-ci, à la suite des différents investissements ces dernières années ont fortement baissé (CHF 795'000 en 2020, CHF 552'000 en 2021 et CHF 400'000 en 2022). Lorsque nous calculons la marge d'autofinancement sur le budget 2024, nous arrivons à une diminution de nos liquidités prévues de CHF 200'000.

Au vu de la situation que nous comprenons difficile, nous constatons que le préavis aurait mérité plus de clarté et plus de détails afin que les conseillers puissent se prononcer en connaissance de cause.

Au vu de l'état de nos finances, qui année après année se détériorent, nous nous demandons si une analyse approfondie ou un conseil par l'UCV seraient envisageable. Leur expérience et leur savoir-faire pourraient nous apporter des conseils sur nos problèmes financiers.

La Commission remercie la Municipalité et la secrétaire pour les différentes informations et réponses apportées à nos questions.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose malgré tout, au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil Communal**

- Vu le préavis municipal No 04/2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **Décide**

- d'accepter le budget 2024 tel que présenté par la municipalité.

St-Barthélemy, le 11 décembre 2023

Pour la Commission des finances :

Daniel Morier

Basile Favre

Theres Brillet

Véronique Jaquemet

Tonino Natale